



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête Logement 2013 à Mayotte

Service producteur : Institut national des statistiques et des études économiques (Insee) – Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS).

Opportunité : avis favorable émis le 4 novembre 2010 par la Commission Démographie et questions sociales

Réunion du Comité du label du 6 décembre 2012 (formation Ménages)

L'enquête Logement est réalisée tous les cinq ans depuis 1955. Les dernières éditions ont eu lieu en 2001 et 2006. L'enquête de 2006 a donné lieu à une extension du champ géographique aux départements d'outre-mer. L'enquête de 2013, comme les précédentes, est une enquête d'initiative nationale qui répond à une forte demande sociale. Les enquêtes Logement apportent, en effet, une information structurelle essentielle dans le domaine.

L'enquête vise à décrire très précisément les conditions de logement des ménages, à permettre d'apprécier les effets des politiques du logement, à évaluer les dépenses en logement des ménages.

Les principaux thèmes abordés sont :

- *les caractéristiques physiques du parc de logements,*
- *la qualité de l'habitat,*
- *les modalités juridiques d'occupation du logement,*
- *les difficultés d'accès au logement,*
- *la solvabilité des ménages,*
- *les dépenses liées au logement et les aides dont bénéficient les occupants,*
- *les ressources perçues par les membres du ménage,*
- *le patrimoine en logements des ménages,*
- *la mobilité résidentielle des ménages,*
- *l'opinion des ménages sur leur logement et leur désir éventuel d'en changer.*

Le volet mahorais de l'enquête concerne **3 000** logements ordinaires occupés à titre de résidence principale à Mayotte. Le questionnaire est une adaptation du questionnaire de métropole.

Une personne répondante (l'occupant principal de préférence) est sollicitée par ménage ; certains modules de l'enquête (hébergement, situations de logement difficiles dans le passé...) pourront nécessiter l'interrogation des autres personnes du ménage. Néanmoins, le répondant est habituellement considéré comme étant un « proxy » tout à fait acceptable et pourra de ce fait répondre pour les autres personnes de l'unité de vie.

La collecte est assurée en face à face sous ordinateur, par des enquêteurs de l'Insee. La passation du questionnaire en métropole dure 60 minutes en moyenne. L'enquête à Mayotte devrait intervenir de **novembre 2013 à février 2014.**

Les données seront mises à la disposition de l'ensemble des chercheurs, dans les conditions habituelles, par l'intermédiaire du réseau Quêtelet, douze mois environ après la fin de la collecte..

~~~

**Le Comité émet les recommandations suivantes :**

- Si l'on maintient le protocole de collecte habituel, l'enquêteur doit présenter à l'enquêté la liste des cartes-codes ; toutefois, celles-ci présentent des modalités longues et complexes qui risquent de poser des problèmes de compréhension de lecture ; dans les faits, l'enquêteur sera probablement amené à lire la liste des cartes-codes, aussi, le Comité du label demande qu'au même titre que pour les concepts complexes ou les situations dont la traduction peut être ambiguë, les cartes-codes soient traduites dans les deux langues locales. Par ailleurs, certains termes utilisés jugés complexes dans le questionnaire, par exemple « périodicité, afférente .. », doivent être adaptés au degré de maîtrise de la langue sans pour autant perdre en précision.
- Le Comité du label demande au service d'être vigilant au moment de la formation des enquêteurs, en l'adaptant aux spécificités locales et en renforçant les instructions de collecte. Cette vigilance devra notamment porter sur le repérage par les enquêteurs des habitations dites « banga », sur l'identification de ménages complexes (notamment dans les cas de polygamie) et, si possible, des clandestins. Ces spécificités devront également faire l'objet d'une attention particulière au moment de l'exploitation des données.
- Le Comité du label encourage le service à continuer de mobiliser les partenaires locaux pour adapter les lettres-avis et les méthodes de traitements aval utilisées pour la métropole, comme il l'a déjà fait pour adapter le questionnaire de l'enquête.
- Lors du test prévu en mai 2013, le Comité suggère au service de mettre en place un accompagnement auprès des enquêteurs et de tenir compte des remarques formulées ci-dessus. Un retour de bilan des tests est attendu par le Comité du label.
- Le Comité du label exprime le souhait que le temps de questionnement de 60 minutes soit respecté lors du test, dans le but de rester comparable avec l'enquête Logement métropole et Dom.

**Le Comité attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Logement 2013 à Mayotte. Il propose également l'obligation de réponse.**

*« L'obligation de réponse est demandée pour l'enquête Logement Mayotte, au même titre que pour l'enquête Logement classique, afin de ne pas risquer de diminuer les taux de réponse, d'induire des biais de non-réponse difficiles à contrôler et de dégrader la qualité des résultats. »*

**Ce label est valide pour les années 2013 et 2014**

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron